

Agbo Ogoua Gabriel, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Akpéli Mayé Basile, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Alaba Célestin, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Amona Joseph, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Assih Agoussoyé Sévérin, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Batassi Mawéwé Joseph, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Bokobosso Temtem Norbert, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Boulouka Maillaké Félix, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Djagnikpo Jacques, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Edjéou Toi Jacques, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Fofana Sophiana, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Kombaté Lapargué Rigobert, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Kpatacha Blao Fidèle, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Lawson Body Augustin, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Pana Maillat Claude, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Yoba Kézié Richard, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Monkouna Laridja Robert, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Kalipé Philippe, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

Badawassou Comlan Antoine, élève-gendarme échelon 1 — indice 270 p/c du 1-11-64

A compter de la même date, les intéressés percevront les émoluments mensuels correspondant à leurs grade et échelon, ainsi que les prestations familiales aux taux en vigueur dans la fonction publique.

N° 215-PR-MDN du 27-11-64 — L'arrêté n° 205-D-PR-MDN du 23 novembre 1964 portant promotion de personnels des forces armées togolaises est rectifié comme suit:

Au lieu de :

A compter du 1^{er} novembre 1964, les élèves-gendarmes dont les noms suivent sont promus au grade de:

Gendarme de 2^e classe

Edjéou Toi Jacques, élève-gendarme, échelon 1, indice 270 p/c du 1-11-64

Lire :

A compter du 1^{er} novembre 1964, les élèves-gendarmes dont les noms suivent sont promus au grade de:

Gendarme de 2^e classe

Edjéou Toi Michel, élève-gendarme, échelon 1, indice 270 p/c du 1-11-64

(Le reste sans changement)

Passages à l'échelon supérieur

N° 192-D-PR-MDN du 24-11-64 — La décision n° 172-D-PR-MDN du 16 octobre 1964 portant changement d'échelon par ancienneté de services de militaires des forces armées togolaises est rectifiée comme suit:

Au lieu de :

A compter du 1^{er} novembre 1964, les militaires des forces armées togolaises dont les noms suivent passeront à l'échelon supérieur par ancienneté de services aux dates ci-dessous:

Amana Abalo, caporal échelon 4, indice 320 le 15-6-64

Guiyenga Agountélo, soldat de 1^{re} classe, échelon 4, indice 275 le 22-5-64

Koutchalou Kpangou, soldat de 1^{re} classe, échelon 3, indice 260 le 23-4-64

Lire :

A compter du 1^{er} novembre 1964, les militaires des forces armées togolaises dont les noms suivent passeront à l'échelon supérieur par ancienneté de services aux dates ci-dessous:

Ama Abalo, caporal échelon 4, indice 320 le 15-6-64

Ouyenga Agountélo, soldat de 1^{re} classe, échelon 4, indice 275 le 22-5-64

Koutchabo Kpangou, soldat de 1^{re} classe, échelon 4, indice 275 le 23-4-64

(Le reste sans changement)

N° 185-D-PR-MDN du 23-11-64 — Les militaires des forces armées togolaises dont les noms suivent passeront à l'échelon supérieur par ancienneté de services aux dates ci-dessous:

a) Bataillon d'infanterie togolaise

Amakou Fékouda, caporal-chef, échelon 4 — indice 470 à/c du 30-12-64

Bataki Bétékpéna, caporal, échelon 3 — indice 310 à/c du 30-12-64

Djawa Boniface, 1^{re} classe, échelon 2 — indice 245 à/c du 14-12-64

b) Gendarmerie territoriale

Akakpo Fiogbé, gendarme de 1^{re} classe, échelon 5 — indice 650 à/c du 30-12-64